



## AIR ARMONY

(Siret : 89972249000013)

**M. FARRUGIA**

102 Vieille Route de Salon

Résidence Aquarelle

13330 PELISSANNE

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPAC module chauffage et ECS

Engagée pour la qualité d'installation des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ainsi que les chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 18 août 2022 au 18 août 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 21/01/2022 : H60379Z8633000/003 185284/2 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 21/01/2022 : H60379Z8633000/003 185284/2 - SMA BTP (Paris)

### QualiPAC module CET (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation de chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 18 août 2022 au 18 août 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 21/01/2022 : H60379Z8633000/003 185284/2 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 21/01/2022 : H60379Z8633000/003 185284/2 - SMA BTP (Paris)



### Numéro QualiPAC : QPAC/65268

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 22 septembre 2022

**Gaël Parrens,**

Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**QualiPAC** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPAC n° 009007105 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 18 août 2025 pour QualiPAC module chauffage et ECS, 18 août 2023 pour QualiPAC module CET (probatoire)